

# ÉTÉ 2016

**SAINT-LÉGER-LA-MONTAGNE**  
**BULLETTIN MUNICIPAL**



Longicorne  
C.E.N.

## Bonnes Vacances

### COORDONNÉES DE LA MAIRIE

☎ 05 55 39 80 83 ☒ 05 55 39 81 27

Courriel : [commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr](mailto:commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	8h30 - 12h00	8h30 - 12h00	8h30 - 12h00	8h30 - 12h00	Fermé au public	8h30 - 12h00
Après-midi	13h30 - 17h00	Fermé au public	Fermé	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	Fermé

### EN CAS D'URGENCE

Mme Gisèle JOUANNEAUD, maire ☎ 05 55 39 85 19  
Mr Cyrille JOUANNEAUD, premier adjoint ☎ 05 55 39 88 36  
Mr Jean BAYLE, deuxième adjoint ☎ 05 55 39 84 93

### PERMANENCES

Le matin de 10 h 00 à 12 h 00, sur rendez-vous

# SOMMAIRE

☛	<b>Actualités .....</b>	<b>1</b>
☛	<b>Séances du conseil municipal du 27.01.2016 au 08.04.2016 .....</b>	<b>3</b>
☛	<b>Informations diverses .....</b>	<b>17</b>
	♦ Services sociaux .....	17
	♦ Service national .....	17
	♦ Les encombrants .....	18
	♦ Les horaires des déchetteries Ambazac et Bessines-Sur-Gartempe .....	18
	♦ Permanences du CICAS .....	18
	♦ Le Programme festif de St-Sulpice-Laurière .....	19
	♦ Message de la Gendarmerie Nationale .....	19
	♦ ARTÈÈ (Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie .....	19
	♦ Recrutement d'un agent technique contractuel.....	19
☛	<b>Le mot des associations.....</b>	<b>20</b>
	♦ Anciens écoliers .....	20
	♦ A.C.C.A.....	20
	♦ Comité des Fêtes .....	20
	♦ Gymnastique volontaire.....	21
	♦ Lou Amis.....	21
	♦ Tonus Vétéran Club .....	21
	♦ VTT .....	22
	♦ Nature et Patrimoine .....	22
	♦ Rodins des bois .....	22
☛	<b>Le mot de la maison de la Tourbière .....</b>	<b>23</b>
☛	<b>Dernière minute : livre de Madeleine Nardoux .....</b>	<b>23</b>
☛	<b>Programme festif .....</b>	<b>24</b>
☛	<b>Nouveaux arrivants &amp; Etat civil .....</b>	<b>24</b>
☛	<b>Tarifs communaux .....</b>	<b>25</b>

La Municipalité a fait d'une pierre deux coups. Au cours de la même cérémonie, elle a inauguré la chaufferie biomasse avec réseau de chaleur et a rendu hommage à Mr Claude PERICAUD, ancien maire en présence de Mmes Marie-Françoise PEROL-DUMONT et Catherine BEAUBATIE, respectivement sénatrice et députée de la Haute-Vienne, Mr Alain AUZEMERY, conseiller départemental du canton d'Ambazac, Mr Pierre VALLIN, président de la communauté de communes "Porte d'Occitanie", les maires et autres représentants des communes voisines et de la future communauté de communes, les représentants des corps constitués, les présidents et présidentes d'association, les entreprises, les employés communaux.

La cérémonie a débuté par l'inauguration de la chaufferie centralisée et sa visite. Les élus présents ont paru être très intéressés par cette réalisation.



Mme Gisèle JOUANNETAUD, le maire a rappelé que la construction de la chaufferie avait été décidée lors du réaménagement du sol de la salle polyvalente en 2012. Elle a, ensuite, commenté le déroulement de l'opération : début du projet fin 2014, commencement des travaux septembre 2015 et mise en route le 2 février 2016 et a terminé par le coût de cette réalisation :

- Coût total HT (travaux & frais annexes) 187 008.53 €
- Subventions :
  - DETR (Etat) ..... 46 464.12 €
  - Conseil Départemental..... 46 464.12 €
  - Conseil régional ..... 10 300.00 €
    - ADEME ..... 10 300.00 €
    - SEHV (étude faisabilité)..... 2 400.00 €
- Commune (autofinancement) ..... 71 080.29 €



Cette chaufferie alimente en eau chaude :

- La mairie et le gîte situé à l'étage,
- L'auberge communale,
- L'hébergement touristique,



Et fournit le chauffage à :

- La mairie
- L'auberge communale,
- L'hébergement touristique,
- La salle polyvalente

Mme le maire s'est ensuite adressée à Mr Claude PERICAUD, qui a grandement participé au projet de construction de cette chaufferie et lui a adressé les remerciements de l'équipe municipale et de toutes les personnes ici présentes pour son service au sein de notre commune.

« Claude, depuis 27 ans, tu te dévoues pour Saint-Léger-La-Montagne. Tout d'abord, comme conseiller municipal de 1977 à 1983, puis comme adjoint de 1995 à 2001 et, enfin, comme maire de 2001 à 2016. Tout au long de ces années, tu as donné sans compter pour que notre commune continue à amplifier son développement.

Tu as toujours montré un sens exigeant et équilibré des intérêts des Saint-Légeois et des Saint-Légeoises. Rigoriste dans les finances de la commune, sérieux et droit en tout point pour faire aboutir, tous nos dossiers, nous avons toujours pu compter sur toi. Un accident de la vie t'a incité à mettre fin à tes fonctions de maire afin de retrouver un rythme de vie plus posé, mais tu es resté membre de notre conseil municipal, et nous en sommes heureux.

Pendant les années que j'ai passées, comme adjointe, à tes côtés, j'ai vraiment apprécié ton équité, ton sérieux, ta constance, ta précision. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler en ta compagnie. »

Madame la sénatrice, madame la députée, monsieur le conseiller départemental, monsieur le président de la communauté de commune et monsieur Riri ROUDIER, au nom de toutes les associations Saint-Légeoises ont, également, félicité Mr Claude PERICAUD.

Puis, toute l'assemblée a partagé le verre de l'amitié autour du buffet dressé par Angélique et Thierry, les excellents gérants de l'Auberge des Trois Clochers.



# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27.01.2016

## PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN DATE DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures trente minutes, en application des articles L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-La-Montagne, sur la convocation qui leur a été adressée par le 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Gisèle JOUANNETAUD, pour le maire sortant, empêché.

**EFFECTIF LÉGAL DU CONSEIL MUNICIPAL : 11**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11**

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Claude PERICAUD	Mme Mareva MORICHON
Mr Luc BUISSON	Mr Jean BAYLE
Mr Christophe ROUX	Mr Gérard BAYLE
Mme Gisèle JOUANNETAUD	Mr Olivier ROUX
Mr Roger CAILLAUD	Mr Cyrille JOUANNETAUD
Mr Pascal BRUNEAU	

**REPRÉSENTÉ (S) : -**

**ABSENT (S) EXCUSÉ (S) : -**

**ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) : -**

**CONVOCAION DU CONSEIL : 21 janvier 2016**

**SECRETAIRE DE SÉANCE : Mr Pascal BRUNEAU** a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### I – PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Vu la démission de Mr Claude PERICAUD, de sa fonction de maire du 10 janvier 2016, tout en conservant son mandat de conseiller municipal,

Vu l'acceptation de cette démission, par Mr le Préfet de La Haute-Vienne, reçue le 20 janvier 2016,

Vu l'article L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales,

Mr BAYLE Jean, en qualité de doyen de l'assemblée, a pris la présidence en vue de l'élection du maire (art. L. 2122-8 du CGCT) qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, présents et absents, installés dans leurs fonctions.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 (onze) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- Mr Gérard BAYLE
- Mr Roger CAILLAUD

### II - ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal

Vu le CGCT et notamment l'article L. 2122-7, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que, si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tout de scrutin et

l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

#### 2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 0
- nombre de suffrages exprimés : ..... 11
- majorité absolue : ..... 6

Ont obtenu :

- Mr Luc BUISSON : ..... 1 voix
- Mme Gisèle JOUANNETAUD : ..... 10 voix

#### 2.2. Proclamation de l'élection du Maire

Mme Gisèle JOUANNETAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été immédiatement installée.

### III - ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mme Gisèle JOUANNETAUD, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### 3.1. Election du premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : ..... 2
- nombre de suffrages exprimés : ..... 9
- majorité absolue : ..... 6

Ont obtenu :

- Mr Luc BUISSON : ..... 1 voix
- Mr Cyrille JOUANNETAUD : ..... 8 voix

Mr Cyrille JOUANNETAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installé.

#### 3.2. Election du deuxième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..... 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code

- nombre de votants (enveloppes déposées) : ..... 11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau  
(art. L. 66 du code électoral) : ..... 1
- nombre de suffrages exprimés : ..... 10
- majorité absolue : ..... 6

Ont obtenu :

- Mr Jean BAYLE : ..... 9 voix
- Mr Luc BUISSON : ..... 1 voix

Mr Jean BAYLE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième adjoint au maire et immédiatement installé.

## IV - OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant

## V - CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 27 janvier 2016, à 21 heures, 09 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

**PRÉSENTS :** Mr PERICAUD Claude, Mme JOUANNETAUD Gisèle, Mr BAYLE Jean, Mr BUISSON Luc, Mr Christophe ROUX, Mr CAILLAUD Roger, Mr BRUNEAU Pascal, Mme MORICHON Mareva, Mr BAYLE Gérard, Mr ROUX Olivier, Mr JOUANNETAUD Cyrille.

**REPRÉSENTÉ (S) :**

**ABSENT (S) EXCUSÉ (S) :**

**ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) :** -

**CONVOCATION DU CONSEIL :** 21 janvier 2016

**SESSION ORDINAIRE :** ouverte à 21 heures 15

**SECRÉTAIRE :** Mr Pascal BRUNEAU, a été élu (e) secrétaire.

**PRÉSIDENCE :** Mme Gisèle JOUANNETAUD, Maire

**LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL,** transmis avec la convocation précitée : adopté à l'unanimité.

## I - ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Procès-verbal annexé au présent compte-rendu.

## II - DÉLÉGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les 1000 € (limites déterminées par le conseil municipal), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale,

des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites 100 000 € (fixées par le conseil municipal), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux exploités et de répondre à leurs demandes ;

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

17° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

19° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## III - ELECTION DES DELEGUES ET REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

### 3.1 Election des délégués et représentants du Conseil Municipal

Mme le Maire informe l'assemblée, que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder, à l'issue des élections municipales, à l'élection des délégués et des représentants communaux près les comités, et/ou les commissions syndicales de la plupart des établissements ou organismes auxquels adhère la commune.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote,

A l'unanimité

DESIGNE, en qualité de représentants et/ou délégués de la commune de Saint-Léger-La-Montagne :

Organismes	Titulaire	Suppléant
Associations des maires et élus de la Haute-Vienne	Gisèle JOUANNETAUD	Cyrille JOUANNETAUD
Association en faveur des retraités et personnes âgées du canton	Gisèle JOUANNETAUD	Mareva MORICHON
Charte forestière	Pascal BRUNEAU	Cyrille JOUANNETAUD
Citoyenneté (Préfecture)	Jean BAYLE	-
Comité de pilotage de la Tourbière des Dauges	Pascal BRUNEAU	Gérard Bayle
Commission de suivi de site relative aux anciens sites uranifère et aux installations de stockage de substances radioactives exploitées dans le département de la Haute-Vienne	Gisèle JOUANNETAUD	Olivier ROUX
Commission de suivi de site EPC FRANCE	Gisèle JOUANNETAUD	Cyrille JOUANNETAUD
Communauté de communes « Porte d'Occitanie »	Gisèle JOUANNETAUD	Cyrille JOUANNETAUD
Correspondant « Défense »	Jean BAYLE	-
Groupement forestier du Bois des Echelles	Cyrille JOUANNETAUD	Olivier ROUX
Groupement forestier des Monts d'Ambazac	Pascal BRUNEAU	Mareva MORICHON
Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac	Pascal BRUNEAU	Luc BUISSON
SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne)	Cyrille JOUANNETAUD	Jean BAYLE
SEHV – Energie Service Public 87	Cyrille JOUANNETAUD	-
SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et traitements des ordures ménagères)	Luc BUISSON	Gisèle JOUANNETAUD
Sécurité routière (DDT)	Jean BAYLE	-
SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique – Gestion du centre aéré dit « Centre de loisirs des Puys et Grands Monts »)	Cyrille JOUANNETAUD	Pascal BRUNEAU
	Olivier ROUX	Mareva MORICHON
SMABGA (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents)	Roger CAILLAUD	Gisèle JOUANNETAUD
Syndicat intercommunal de voirie de la Région de Bessines	Gisèle JOUANNETAUD	Jean BAYLE

### 3.2 Election des membres de la commission d'appel d'offres

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote,

A l'unanimité

DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, soit :

## 1° Membres titulaires

Nombre de votants	: 11
Bulletins blancs ou nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 11
Sièges à pourvoir	: 3

**PROCLAME** élus les membres titulaires suivants :

- Mr Jean BAYLE
- Mr Gérard BAYLE
- Mr Roger CAILLAUD

## 2° Membres suppléants

Nombre de votants	: 11
Bulletins blancs ou nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 11
Sièges à pourvoir	: 3

**PROCLAME** élus les membres suppléants suivants :

- Mr Luc BUISSON
- Mr Cyrille JOUANETAUD
- Mr Olivier ROUX

## IV - PARTICIPATION A L'ACHAT DES JOUETS DE NOEL POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE FREQUENTANT L'ECOLE DE LA JONCHERE

Mme le Maire demande aux membres présents de statuer sur le montant de la participation au titre des jouets de Noël 2015 distribués aux 28 enfants de Saint-Léger-la-Montagne scolarisés à l'école primaire de La Jonchère.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE d'allouer la somme de 14.00 € par enfant au titre des jouets de Noël pour l'année 2015/2016, soit 28 enfants x 14.00 € = 392.00 € ;

MANDATE Mme le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes.

## V - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE L'AFRPA (ASSOCIATION EN FAVEUR DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES)

Mme le Maire demande à l'assemblée de statuer sur la demande de participation, sous forme de cotisation, de l'AFRPA, à savoir : 1.00 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité

DECIDE de cotiser à cette association pour un montant de 1.00 € par habitant, soit : 1.00 € x 332 h (au 01.01.2016) = 332.00 €.

MANDATE Mme le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes.

## VI - DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FETES POUR LE REPAS DES AINES 2015

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention du Comité des Fêtes de St-Léger pour le repas des aînés de la commune 2015 : 41 personnes à 25.00 €, soit un coût total de 1025.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter de participer à hauteur de 50 % du montant des dépenses et attribue une subvention de 512.50 €.

MANDATE Mme le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes.

## VII - RESERVE PARLEMENTAIRE

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de subvention au titre de la « réserve parlementaire » que nous a transmise Mme Catherine BEAUBATIE, Députée de la Haute-Vienne.

Cette proposition pourrait être attribuée pour des investissements tant, mobilier qu'immobilier. Son montant pourrait s'élever à 3000.00 € (maximum). La date limite des demandes est fixée au 15.05.2016.

Mme le Maire demande à l'assemblée de réfléchir à des projets entrants dans ce cadre, pour le prochain conseil.

Le Conseil municipal,

PREND NOTE.

## VIII - DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'achat, par Mr et Mme BREMONT, d'une parcelle communale jouxtant leur propriété sise à La Serre.

Au vu du plan cadastral annexé à la demande,

Le Conseil Municipal, après concertation,

DECIDE, sur le principe, d'accepter la vente de cette parcelle,

DIT que les frais de géomètre seront à la charge de Mr et Mme BREMONT Jean-Jacques.

MANDATE Mme le Maire pour se renseigner sur les modalités afférentes à cette demande.

DIT que la décision finale est reportée à un prochain Conseil.

## IX - PROJET PEPS DU SEHV

Mme le Maire rend compte à l'assemblée de la visite du 18 janvier dernier des représentants du SEHV concernant le programme PEPS.

Trois lampes sont à changer (ne sont plus aux normes),

Demande par la commune d'une estimation pour une coupure de l'éclairage public ou une réduction pendant la nuit, sur une amplitude à déterminer.

### 9.1 Réduction de puissance (avec changement de lampes)

(tableau annexé ci-contre)

### 9.2 Extinction de l'éclairage (avec changement de lampes)

(tableau annexé ci-contre)

Le Conseil Municipal, après concertation,

MANDATE Mme le Maire pour faire établir un devis pour l'extinction de l'éclairage sur certains villages et réduction sur certains autres villages.

REPORTE ce point à un prochain conseil.

## X - QUESTIONS DIVERSES

### 1° Indemnités allouées

#### 1.1 Attribution de l'indemnité des deux adjoints

Mme le maire rappelle d'une part, qu'à compter du 01.01.2016 le taux de l'indemnité de fonction allouée aux maires de toutes les communes de moins de 1000 habitants est fixé, conformément à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'autre part que les adjoints ayant reçu une délégation perçoivent également

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## ANNEXES POINT IX - PROJET PEPS DU SEHV

### 9.1 Réduction de puissance

Option 1	Montant HT	Montant TTC	Subvention	Economies financières (€ TTC/an)	Réduction de consommation (kWh/an)	Amortissement
Changt des lampes + réducteurs PEPS (poste 6 et 11)	2 654.00 €	3 184.80 €	2 123.20 €	132.98 €	1 240	4 ans
Réducteurs hors PEPS (postes 1, 2, 5 et 7)	5 471.26 €	6 565.51 €	2 462.00 €	748.00 €	6 800	4 ans et 2 mois
<b>Total</b>	<b>8 125.26 €</b>	<b>9 750.31 €</b>	<b>4 585.20 €</b>	<b>880.48 €</b>	<b>8 040</b>	-

### 9.2 Extinction de l'éclairage

Option 1	Montant HT	Montant TTC	Subvention	Economies financières (€ TTC/an)	Réduction de consommation (kWh/an)	Amortissement
Changt des lampes (poste 6 et 11)	1 096.12 €	1 315.34 €	876.90 €	-	-	-
Extinction de 23 h à 5 h	7 506.67 €	9 008.00 €	-	3 179.88 €	71 372	2 ans et 10 mois
<b>Total</b>	<b>8 602.79 €</b>	<b>10 323.34 €</b>	<b>876.90 €</b>	<b>3 179.88 €</b>	<b>71 372</b>	-

une indemnité. A égalité de charge, le conseil municipal doit indemniser ses adjoints de la même manière. Le barème, établi en pourcentage figure à l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu du procès-verbal d'élection du maire et des 2 adjoints, en date du 27 janvier 2016,

Le conseil municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE d'appliquer :

- le taux maximal pour le versement des indemnités au 1er adjoint, soit : 6.60 % de l'indice 1015 brut,
- 50 % du taux maximal pour le versement des indemnités du deuxième adjoint, soit : 3.30 % de l'indice 1015 brut.

### 1.2 Attribution de l'indemnité aux conseillers municipaux (art. L 2123-24-1 CGCT)

Pas d'indemnités

*DIT que les indemnités du Maire et des adjoints seront versées à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.*

MANDATE Mme le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes.

## 2° Point sur les travaux

### 2.1 Chaufferie

Mme le Maire informe l'assemblée de la date de mise en route de la chaufferie, soit le 4 février 2016.

### 2.2 Hébergement touristique

Mme le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancement des travaux de rénovation de l'hébergement touristique.

Puis, Mme le Maire informe le Conseil Municipal des travaux concomitants, à savoir :

- Téléphonie : la ligne téléphonique sera passée en sous-sol. La société ORANGE sera chargée de la modification,
- Electricité : le compteur d'électricité doit être changé d'emplacement ; le montant HT de cet investissement s'élève à HT de 749.00 €, soit TTC 898.80 € et sera réalisé par ERDF.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE

### 3° Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école de La Jonchère (maternelle et primaire) et au SIVU.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du montant de participation de la commune aux :

Les dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires, transports, piscine et cinéma) de l'école de La Jonchère, pour l'année scolaire 2014/2015, s'élèvent à 10 645.90 € pour 138 enfants, soit pour les 30 enfants de notre commune (11 en maternelle et 19 en primaire) x 77.14 €/enfant = 2 314.20 €

Les dépenses pour la mise en place des temps d'activités périscolaires du SIVU s'élèvent 10 309.00 € pour 138 enfants, soit un coût de 2 241.00 €, pour les 30 enfants x 74.10 €/enfant = 2 241.00 €

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

### 4° Demande de subvention de l'association AFM TELETHON

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention, pour 2016, de l'association AFMTELETHON.

Le Conseil Municipal, après concertation,

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

NE DONNE PAS SUITE

## 5° Demande de subvention de l'association départementale des LIEUTENANTS DE LOUVÈTERIE

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention, pour 2016, de l'association départementale des LIEUTENANTS DE LOUVÈTERIE.

Le Conseil Municipal, après concertation,

NE DONNE PAS SUITE

## 6° Chantier d'insertion PALOMA

Mme le Maire expose, d'une part, au Conseil Municipal de la demande du Centre d'Animation AMBAZAC-FRATERNITE, en date du 21 décembre dernier et, d'autre part, rappelle qu'au titre de la convention signée entre le Centre d'Animation et la Communauté de communes « Porte d'Occitanie » notre commune dispose de 9 jours de travaux chaque année. Pour 2016, ce crédit de travaux doit être impérativement utilisé avant le 31.12.16.

Puis, Mme le Maire demande à l'assemblée de préparer, pour le prochain conseil, une liste de chemins à nettoyer et/ou des travaux à effectuer.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

## 7° Fête de la Gare de Saint-Sulpice-Laurière

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-Sulpice-Laurière organise, le 27 août 2016, une fête avec le train vapeur reliant Limoges à Guéret, et passant par Saint-Sulpice-Laurière.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

## 8° Choix du fournisseur de plaquettes pour la chaufferie biomasse à réseau de chaleur

Mme le Maire présente, au Conseil Municipal, les devis relatifs à la fourniture de plaquette pour la chaufferie biomasse.

	PrixHT/m <sup>3</sup>	Port/HT	Prix TTC/m <sup>3</sup>
Ent. RICHARD :	25.00 €	120.00 €	36.30 €
PLAQUETTES BOIS MP 23	48.00 €	-	52.80 €
BEL 87	28.00 €	(*)	30.80 €

(\*) Droit d'adhésion : 100.00 € et une cotisation annuelle de 100.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise BEL 87, pour un montant de 28.00 €/m<sup>3</sup> avec un droit d'adhésion de 100.00 € et une cotisation annuelle de 100.00 €

MANDATE Mme le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes.

## 9° Circuits de randonnée

### 9.1 PDIPR

Mr Pascal BRUNEAU fait savoir aux membres du Conseil qu'afin de modifier le tracé du PDIPR (ajout d'une variante), il conviendrait de replacer l'assise du chemin reliant le Moulin de Jeanmeyrat à la Croix du Poirier.

Il indique que nous pourrions obtenir des aides à hauteur de 80 %, par le Conseil Département, sur présentation de devis.

### 9.2 « Circuit des chaos rocheux, fontaines et lavoirs »

Il indique, également, à l'assemblée qu'un circuit reliant les chaos rocheux, les fontaines et les lavoirs pourrait être réalisé.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 50.

## SEANCE DU 11.03.2016

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

**PRÉSENTS :** Mme JOUANNETAUD Gisèle, Mr PERICAUD Claude, Mr BAYLE Jean, Mr CAILLAUD Roger, Mr BRUNEAU Pascal, Mr BAYLE Gérard, Mr ROUX Olivier, Mr JOUANNETAUD Cyrille.

**REPRÉSENTÉ (S) :**

**ABSENT (S) EXCUSÉ (S) :** Mr BUISSON Luc, Mme MORICHON Mareva.

**ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) :** Mr ROUX Christophe

**CONVOCATION DU CONSEIL** : 5 mars 2016

**SESSION ORDINAIRE** : ouverte à 20 heures 30

**SECRÉTAIRE** : Mr ROUX Olivier a été élu (e) secrétaire.

**PRÉSIDENTE** : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

**LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL,** transmis avec la convocation précitée : adopté à l'unanimité.

### I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL & DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU DE L'EXERCICE 2015

#### 1° Approbation du compte de gestion du budget communal – exercice 2015

Mme le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et présente le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion communal, établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 2° Approbation du compte de gestion du budget du service de l'eau – exercice 2015

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et présente le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui

des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du service de l'eau, établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## II - ACCEPTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU DE L'EXERCICE 2015

### 1° Acceptation du compte administratif du budget communal – exercice 2015

Mr Cyrille JOUANNETAUD, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif communal de l'exercice 2015 établi par Mme Gisèle JOUANNETAUD, Maire.

#### - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses..... 368 546.22 €  
Recettes..... 431 528.72 €

**RESULTAT..... 62 982.50 €**

#### - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses..... 228 613.16 €  
Recettes..... 292 641.13 €

**RESULTAT..... 64 027.97 €**

#### - RESTE A REALISER

Dépenses..... 347 786.00 €  
Recettes..... 153 390.00 €

**RESULTAT..... - 194 396.00 €**

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>194 396.00 €</b>
------------------------------	---------------------

Hors de la présence de Mme La Maire, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APPROUVE le compte administratif 2015 de la commune, par 7 voix pour, Mme JOUANNETAUD ne participant pas au vote.

### 2° Acceptation du compte administratif du budget du service de l'eau – exercice 2015

Mr Cyrille JOUANNETAUD, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif du service de l'eau de l'exercice 2015 établi par Mme Gisèle JOUANNETAUD, Maire.

#### - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses ..... 24 981.30 €  
Recettes..... 29 174.20 €

**RESULTAT..... 4 192.90 €**

#### - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses..... 8 202.72 €  
Recettes..... 14 676.27 €

**RESULTAT..... 6 473.55 €**

#### - RESTE A REALISER

Dépenses..... 0.00 €  
Recettes..... 0.00 €

**RESULTAT..... 0.00 €**

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0.00 €</b>
------------------------------	---------------

Hors de la présence de Mme La Maire, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APPROUVE le compte administratif 2015 du service de l'eau, par 7 voix pour, Mme JOUANNETAUD ne participant pas au vote.

## III - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL ET DU SERVICE DE L'EAU DE L'EXERCICE 2015

### 1° Affectation des résultats du compte administratif du budget communal – exercice 2015

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil du projet d'affectation du résultat du budget communal de l'exercice 2015 :

#### - POUR MEMOIRE

Excédent ou déficit de fonctionnement antérieur reporté .. 1 416.44 €  
Excédent d'investissement antérieur reporté ..... 490 312.29 €

#### - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2015

Solde d'exécution de l'exercice..... 64 027.97 €  
Solde d'exécution cumulé..... 554 340.26 €

#### - RESTE A REALISER AU 31.12.2015

Recettes d'investissement ..... 153 390.00 €  
Dépenses d'investissement ..... 347 786.00 €

**SOLDE..... 194 396.00 €**

#### - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2015

Rappel du solde d'exécution cumulé ..... 554 340.26 €  
Rappel du solde des restes à réaliser ..... 194 396.00 €

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0.00 €</b>
------------------------------	---------------

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice ..... 62 982.50 €  
Résultat antérieur ..... 1 416.44 €

**TOTAL A AFFECTER ..... 64 398.94 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats dudit compte administratif comme suit :

Couverture du besoin de financement de section d'investissement  
Au crédit du compte 1068 sur le B.P 2016 ..... 0.00 €

Affectation complémentaire en réserve  
Au crédit du compte 1068 sur le B.P 2016 ..... 64 398.94 €

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
Ligne 002 du B.P 2016 ..... 0.00 €

Reste sur excédent d'investissement à reporter  
Ligne 001 du B.P 2016 ..... 554 340.26 €

## 2° Affectation des résultats du compte administratif du service de l'eau – exercice 2015

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil du projet d'affectation du résultat du budget du service de l'eau de l'exercice 2015 :

### - POUR MEMOIRE

Excédent ou déficit de fonctionnement antérieur reporté .. 22 511.16 €  
Excédent d'investissement antérieur reporté ..... 97 908.22 €

## - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2015

Solde d'exécution de l'exercice ..... 6 473.55 €  
Solde d'exécution cumulé ..... 104 381.77 €

### - RESTE A REALISER AU 31.12.2015

Recettes d'investissement ..... 0.00 €  
Dépenses d'investissement ..... 0.00 €

**SOLDE ..... 0.00 €**

## - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2015

Rappel du solde d'exécution cumulé ..... 104 381.77 €  
Rappel du solde des restes à réaliser ..... 0.00 €

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0.00 €</b>
------------------------------	---------------

## - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice ..... 4 192.90 €  
Résultat antérieur ..... 22 511.16 €

**TOTAL A AFFECTER ..... 26 704.06 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour, le compte administratif du service de l'eau de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

DECIDE à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats dudit compte administratif comme suit :

Couverture du besoin de financement de section d'investissement  
Au crédit du compte 1068 sur le B.P 2016 ..... 0.00 €

Affectation complémentaire en réserve  
Au crédit du compte 1068 sur le B.P 2016 ..... 0.00 €

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter  
Ligne 002 du B.P 2016 ..... 26 704.06 €

Reste sur excédent d'investissement à reporter  
Ligne 001 du B.P 2016 ..... 104 381.77 €

## IV - MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire, Mme Gisèle JOUANNETAUD, informe l'assemblée que suite à démission de Mr Claude PERICAUD de sa fonction de maire, elle a été élue Maire lors de la séance du 27 janvier 2016 et qu'en conséquence, elle ne peut siéger à la commission d'appel d'offres qu'en qualité de Président et, qu'en conséquence il convient de modifier la composition de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée restante du mandat ;

Vu l'article 22-III du Code des marchés publics qui précise qu' « il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier » ;

Vu la délibération n° 2014/024 en date du 29 mars 2014 relative à la constitution de la Commission d'Appel d'offres, les membres suivants ont été élus :

### 1° Membres titulaires

- Mr BAYLE Jean
- Mr CAILLAUD Roger
- Mme Gisèle JOUANNETAUD

### 2° Membres suppléants

- Mr BAYLE Gérard
- Mr BRUNEAU Pascal
- Mr JOUANNETAUD Cyrille

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et, après délibération,

A l'unanimité

Vu le Code général des marchés publics et notamment son article 22-III,

Vu la délibération n° 2014/024 en date du 29 mars 2014 relative à la mise en place de la Commission d'appel d'offres,

Considérant que, suite à démission de Mr Claude PERICAUD de sa fonction de maire, Mme Gisèle JOUANNETAUD a été élue Maire lors de la séance du 27 janvier 2016,

Considérant que Mme le Maire fait partie de ladite commission en qualité de président,

Considérant qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste,

Considérant que le suppléant inscrit sur la même liste venant immédiatement après le dernier titulaire élu de cette liste est Mr BAYLE Gérard,

POURVOIT au remplacement de Mme Gisèle JOUANNETAUD, membre titulaire de la commission d'appel d'offres par Mr BAYLE Gérard, membre suppléant,

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la nouvelle composition d'appel d'offres, dont détail ci-dessous :

## 1° Membres titulaires

- Mr BAYLE Jean
- Mr CAILLAUD Roger
- Mr BAYLE Gérard

## 2° Membres suppléants

- Mr BRUNEAU Pascal
- Mr JOUANNETAUD Cyrille

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération 2016/003 du 17 janvier 2016

## V - ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire fait part à l'assemblée, que par courrier du 11 février 2016, les services de la Préfecture, nous demandent de modifier le tableau des délégués et des représentants du Conseil Municipal établi par délibération du 17 janvier 2016.

En effet, la communauté de communes « Porte d'Occitanie », qui adhère elle-même au syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents (SMABGA) et au syndicat intercommunal de la voirie de Bessines (SIVB), se substitue à ses Communes membres au sein de ces deux structures.

En conséquence, la commune n'ayant plus vocation à désigner ses représentants, il convient de modifier la délibération portant sur l'élection des délégués et des représentants du Conseil Municipal, comme suit :

Mme le Maire informe l'assemblée, que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder, à l'issue des élections municipales, à l'élection des délégués et des représentants communaux près les comités, et/ou les commissions syndicales de la plupart des établissements ou organismes auxquels adhère la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote,

A l'unanimité

DESIGNE, en qualité de représentants et/ou délégués de la commune de Saint-Léger-La-Montagne :

Organismes	Titulaire	Suppléant
Associations des maires et élus de la Haute-Vienne	Gisèle JOUANNETAUD	Cyrille JOUANNETAUD
Association en faveur des retraités et personnes âgées du canton	Gisèle JOUANNETAUD	Mareva MORICHON
Charte forestière	Pascal BRUNEAU	Cyrille JOUANNETAUD
Citoyenneté (Préfecture)	Jean BAYLE	-
Comité de pilotage de la Tourbière des Dauges	Pascal BRUNEAU	Gérard Bayle
Commission de suivi de site relative aux anciens sites uranifère et aux installations de stockage de substances radioactives exploitées dans le département de la Haute-Vienne	Gisèle JOUANNETAUD	Olivier ROUX
Commission de suivi de site EPC FRANCE	Gisèle JOUANNETAUD	Cyrille JOUANNETAUD

Communauté de communes « Porte d'Occitanie »	Gisèle JOUANNETAUD	Cyrille JOUANNETAUD
Correspondant « Défense »	Jean BAYLE	-
Groupe forestier du Bois des Echelles	Cyrille JOUANNETAUD	Olivier ROUX
Groupe forestier des Monts d'Ambazac	Pascal BRUNEAU	Mareva MORICHON
Pays de l'Occitanie et des Monts d'Ambazac	Pascal BRUNEAU	Luc BUISSON
SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne)	Cyrille JOUANNETAUD	Jean BAYLE
SEHV – Energie Service Public 87	Cyrille JOUANNETAUD	-
SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et traitements des ordures ménagères)	Luc BUISSON	Gisèle JOUANNETAUD
Sécurité routière (DDT)	Jean BAYLE	-
SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique – Gestion du centre aéré dit "Centre de loisirs des Puy et Grands Monts")	Cyrille JOUANNETAUD	Pascal BRUNEAU
	Olivier ROUX	Mareva MORICHON

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération 2016/002 du 17 janvier 2016.

## VI - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 23.02.2015, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 16 mai 2015.

Il s'avère qu'au vu de la carrière de Mr Jean-Pierre BOURDINAUD, il serait souhaitable de le faire bénéficier d'un avancement de grade,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

À l'unanimité,

DECIDE de créer à compter du 01.04.2016 un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, et

DECIDE de supprimer un emploi d'adjoint technique de 1ère classe, à temps complet ; après avis du Comité Technique en séance du 21.01.2016,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de la commune, à compter du 01.04.2016, comme suit :

- 1 adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
- 1 adjoint technique de 2ème classe, à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

## VIII - COMMISSIONS COMMUNALES

Mme le Maire présente à l'assemblée le tableau préparatoire des commissions communales et demande aux membres du Conseil Municipal de l'informer de leur choix.

Après concertation, le Conseil Municipal,

DECIDE de répartir les compétences, comme suit :

COMMISSIONS COMMUNALES		
1	<b>VOIRIE</b>	
	- Débroussaillage - Déneigement - Enduit - Point à temps - Piste forestière	Mr BAYLE Jean Mr BRUNEAU Pascal Mr CAILLAUD Roger Mme MORICHON Mareva
	<b>CHEMINS</b>	
	- Entretien - Balisage - Etat des lieux - Remise en état après débardage	Mr Christophe ROUX
2	<b>TRAVAUX BATIMENTS &amp; ECLAIRAGE PUBLIC</b>	
	- Bâtiments communaux - Réseau éclairage	Mr BAYLE Jean Mr CAILLAUD Roger Mr Claude PERICAUD
3	<b>SERVICE DE L'EAU</b>	
	- Entretien captages et canalisations - Qualité de l'eau - Traitement bactériologique et déminéralisation	Mr BUISSON Luc Mr BRUNEAU Pascal Mr JOUANNETAUD Cyrille Mr BAYLE Jean
4	<b>SALLE POLYVALENTE &amp; GÎTES</b>	
	- Entretien - Ménage - Etat des lieux - Locations	Mr BAYLE Gérard Mr BAYLE Jean Mme MORICHON Mareva Mr ROUX Olivier Mr JOUANNETAUD Cyrille
5	<b>ACHAT MATERIEL</b>	Mr BAYLE Jean Mr JOUANNETAUD Cyrille Mr ROUX olivier Mr BAYLE Gérard
6	<b>FINANCES</b>	Mr BUISSON Luc Mr PERICAUD Claude
7	<b>TOURISME &amp; ENVIRONNEMENT</b>	Mr BUISSON Luc Mr BRUNEAU Pascal
8	<b>INFORMATION</b>	Mr BRUNEAU Pascal Mr JOUANNETAUD Cyrille Mr ROUX Olivier
9	<b>SPORT, JEUNESSE &amp; ASSOCIATIONS</b>	Mr BAYLE Gérard Mr BRUNEAU Pascal

## VIII - ECLAIRAGE PUBLIC - PROJET PEPS DU SEHV

Comme suite à la présentation du projet PEPS du SEHV, lors de la séance du Conseil du 27 janvier dernier, Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer quant au choix entre la réduction pendant la nuit, sur une amplitude à déterminer et/ou l'extinction de l'éclairage public sur la commune.

Par ailleurs, Mme le Maire rappelle le coût estimé de cette opération, sachant que trois lampes (hors normes) sont à changer, et présente au Conseil Municipal un récapitulatif des dépenses d'éclairage public pour les 3 dernières années.

	Montant		
	HT	TVA	TTC
<b>Marché entretien de l'éclairage public</b>			
Travaux réglés par le SEHV à l'entreprise	3 348.12	669.62	4017.74
<b>Marché de fournitures éclairage public</b>			
Fourniture EP Lot 1	346.50	69.30	415.80
Fourniture EP Lot 2	0.00	0.00	0.00
Fourniture EP Lot 3	0.00	0.00	0.00
Fourniture EP Lot 4	0.00	0.00	0.00
<b>S-total des travaux PEPS</b>	<b>3 694.62</b>	<b>738.92</b>	<b>4 433.54</b>
<b>Marché entretien éclairage public (mats)</b>			
Travaux payés à l'entreprise hors PEPS	0.00	0.00	0.00
<b>Montant total à rembourser par la commune</b>			
	<b>3 694.62</b>	<b>738.92</b>	<b>4 433.54</b>
Montant de la subvention estimée à verser par le SEHV à la commune après remboursement des travaux par la communauté de communes			<b>2 955.70</b>

Le recouvrement des sommes dues se fera sur le montant exact des travaux TTC réalisés, un état récapitulatif certifié par le président du SEHV des dépenses réalisées pour le compte de tiers étant joint en justificatif.

Le Conseil Municipal, après délibération,

À l'unanimité,

DECIDE de modifier l'éclairage public comme suit :

Poste	N°	Décision	Poste	N°	Décision
Sauvagnac	1	Couper	Leycuras	11	Réduire
Le Bourg	2	Réduire	La Serre	12	Couper
Lasgorceix	3	Couper	Lailloux	13	<b>En attente</b>
Marzet	4	<b>En attente</b>	Lavedrenne	14	Réduire
Jeanmeyrat	5	Couper	Lascaux	15	-
Le Mazeau	6	Réduire	Lespinas	16	-
St Pierre	7	Couper	Seignedresse	17	Couper
Mallety	8	Réduire	Moulin de Jeanmeyrat	18	-
L'étang	9	-	Jeanmeyrat Nord	19	Couper
Les Combes	10	<b>En attente</b>			

MANDATE Mme le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

## **IX - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PIETA DE SAUVAGNAC**

Mme le Maire informe l'assemblée que sur les quatre demandes de devis pour la restauration de la Piéta de l'église de SAUVAGNAC, une seule a été honorée.

Puis, Mme le Maire présente le devis établi par Mr Bruno CAPREDON, soit un coût HT 3.348.00 € (TVA non applicable) et demande à l'assemblée de l'autoriser à effectuer les demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE DE

- Retenir le devis de Mr Bruno CAPREDON d'un montant de 3.348.00 € (TVA non applicable), suivant avis de la DRAC,
- Demander l'attribution de subvention auprès de la DRAC.

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

## **X - PREPARATION DES BUDGETS 2016**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil les devis suivants :

### **1° Budget communal**

#### **1.1 Eglise du Bourg - ENTREPRISE BODET**

- Remplacement du moteur de volée de la cloche pour un montant HT de 1510.00€ soit 1 812.00€ TTC
- Remplacement du battant de la cloche pour un montant HT de 906.00€ soit 1 087.20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE

- D'accepter les devis, ci-dessus, pour un montant total TTC de 2 899.20 €,
- De demander l'attribution d'une subvention pour ces travaux,

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

#### **1.2 Eglise du Bourg - ACCESSIBILITE**

L'entreprise MANDON FRERES a été sollicitée pour établir un devis d'accessibilité pour cet édifice. Nous sommes dans l'attente de ce devis.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

#### **1.3 Hébergement touristique – BERTRAND Michel**

Fabrication et pose de grilles pour les soupiraux : le montant des travaux s'élève à 440.65€ HT soit 528.78€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise BERTRAND Michel pour un montant TTC de 528.78 €,

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et affé-

rentes à cette opération.

#### **1.4 Salle polyvalente – BERTRAND Michel**

Fabrication et pose de grilles pour les soupiraux et de 2 portes métalliques. Le montant du devis s'élève à 1 772.42 € HT soit 2 126.90 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE

- D'accepter le devis de l'entreprise BERTRAND Michel pour un montant TTC de 2 126.90 €,
- De demander l'attribution d'une subvention pour ces travaux,

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération

#### **1.5 Salle polyvalente – ACCESSIBILITE**

Nous sommes dans l'attente de devis.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

#### **1.6 Séparation chaufferie et auberge – LEROY MERLIN et CACC**

Clôture grillage en rouleau + haie artificielle (montant TTC : 1 507.17 €), dont détail ci-dessous :

- Devis CACC : clôture grillage en rouleau avec portillon, pour un montant HT de 956.14 €
- Devis LEROY MERLIN : haie artificielle, pour un montant HT de 299.83 €

Clôture grillage en panneau + latte + plot béton + portillon (montant TTC : 7 884.13 €), dont détail ci-dessous :

- Devis CACC : clôture grillage en panneau avec occultant PVC, pour un montant HT de 6015.83 €
- Devis CACC : portillon, pour un montant HT de 554.28 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de demander d'autres devis et l'attribution d'une subvention sur la réserve parlementaire pour ces travaux,

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

#### **1.7 Toiture local chasse – ENT. CHAUSSON MATERIAUX**

Réfection de la toiture :

- Devis CHAUSSON MATERIAUX, fourniture de matériaux de charpente et couverture, pour un montant HT de 2 204.50 €, soit TTC 2 645.40 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise CHAUSSON MATERIAUX pour un montant TTC de 2 645.40 €,

DIT QUE les travaux de pose sont à la charge de l'ACCA,

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

## **1.8 Aménagement armoires – ALPHA BUREAU**

Devis ALPHA BUREAU : aménagement d'armoires pour un montant HT de 1 163.71, soit TTC de 1 396.45 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise ALPHA BUREAU pour un montant TTC de 1 396.45 €,

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

## **1.9 Aménagement d'un chemin d'accès au hangar communal – SYNDICAT DE VOIRIE**

Le SYNDICAT DE VOIRIE été sollicité pour établir un devis pour ces travaux. Nous sommes dans l'attente de ce devis.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

## **1.10 Accessibilité Mairie**

Nous sommes dans l'attente de devis.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

## **1.11 Tuyauterie chauffage de la mairie - TRULLEN**

L'entreprise TRULLEN été sollicitée pour établir un devis pour ces travaux. Nous sommes dans l'attente de ce devis.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

## **1.12 Panneaux affichage mairie – VEDIF**

La société VEDIF nous a transmis un devis, mais nous attendons d'autres devis.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

## **2° Budget du service de l'eau**

Changement de 125 compteurs (à changer tous les 15 ans) et achat de 75 robinets :

- Devis de fourniture de matériel de la société ZENNER pour un montant HT de 5 155 28 €, soit TTC 6 186.33 €

Nous avons contacté l'Agence de l'Eau, cette opération n'est pas subventionnable par cet organisme.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

## **XII – DIVERS**

### **1° Diverses prestations - LA POSTE**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un état des prestations proposées par la Poste.

Le Conseil Municipal,

PREND NOTE.

## **2° Programme PALOMA**

Mme le Maire demande à l'assemblée de proposer des chemins communaux à faire nettoyer dans le cadre du programme PALOMA.

Le Conseil Municipal, après concertation,

DECIDE DE faire nettoyer les chemins suivants :

- Le Mazeau - La Croix du Poirier
- Les Gorces – Seignedresse (chemin nouvellement ouvert)
- Dépôt de gravillons – Mallety
- Les quatre chemins – La Serre
- Les quatre chemins – Le Bourg

## **3° Auberge communale**

### **3.1 Détermination du loyer de l'hébergement touristique**

Point reporté.

### **3.2 Périodicité de la facturation de chauffage et d'eau chaude**

Point reporté.

## **4° Demandes de subvention**

Mme le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions suivantes :

- Maison familiale et rurale
- Conciliateur de justice du limousin
- Comité culturel et festif de St-Sulpice-Laurière
- Elan cycliste d'Ambazac pour l'Ambazacoise
- Secours populaire

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de subventionner les organismes suivants :

- Comité culturel et festif de St-Sulpice-Laurière : 100.00 €
- Elan cycliste d'Ambazac pour l'Ambazacoise : 50.00 €

NE DONNE PAS SUITE aux demandes suivantes :

- Maison familiale et rurale
- Conciliateur de justice du limousin
- Secours populaire

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à ces demandes.

## **5° Proposition de cotisation**

Mme le Maire présente à l'assemblée les propositions d'adhésion aux organismes suivants :

- ANEM
- Mission locale rurale

Le Conseil Municipal, après concertation,

NE DONNE PAS SUITE.

## **6° Autorisation à Mme le Maire pour signer la convention intervenant entre la SPA et la commune pour l'année 2016**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur l'adhésion de la commune à la fourrière départementale de la Haute-Vienne (SPA) pour l'année 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à cet organisme (332 habitants/2016 x 0.60 € = 199.20 €)

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

MANDATE Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette adhésion.

## 7° Recrutement d'un agent administratif

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'accroissement temporaire d'activité du secrétariat de mairie, il serait souhaitable de d'embaucher un agent administratif contractuel, pour la période du 18.03.2016 au 25.03.2016.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

AUTORISE l'embauche d'un agent administratif suivant les dispositions de l'article 3,1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée (accroissement temporaire d'activité),

FIXE le recrutement et la rémunération de cet agent sur la base du grade d'agent administratif 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 35 heures par semaine pour la période du 18.03.2016 au 25.03.2016,

MANDATE le Maire pour signer les pièces utiles et afférentes,

INDIQUE QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 - article 6413.

## 8° Avenant à la convention de mise à disposition de moyens pour l'entretien de la voirie communautaire

Mme le Maire présente aux membres de l'assemblée l'avenant à la convention de mise à disposition de moyens pour l'entretien de la voirie communautaire entre la communauté de communes « Porte d'Occitanie » et la commune de Saint-Léger-La-Montagne (sur le fondement de l'article L.5211-4-1 II du CGCT).

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DONNE son accord, et

MANDATE le Maire pour signer ladite convention.

APPROUVE le budget primitif 2016 de la commune comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	362 540 €	362 540 €
Investissement	899 330 €	899 330 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 261 870 €</b>	<b>1 261 870 €</b>

## II - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 11 mars dernier et présente le budget primitif du service de l'eau pour 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2016 du service de l'eau comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	54 637 €	54 637 €
Investissement	138 965 €	138 965 €
<b>TOTAL</b>	<b>193 602 €</b>	<b>193 602 €</b>

## III - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 149 497.00 € ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation =	18.38 %
- Foncier bâti =	9.83 %
- Foncier non bâti =	79.14 %
- CFE =	25.49 %

CHARGE Mme le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## IV - DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur les demandes de subventions de diverses associations.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE :

D'attribuer des subventions aux associations, dont détail ci-dessous :

- A.C.C.A. de St-Léger .....	270.00 €
- Comités des fêtes de St-Léger.....	270.00 €

## SEANCE DU 08.04.2016

**PRÉSENTS** : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Mr JOUANNETAUD Cyrille, Mr BAYLE Jean, Mr PERICAUD Claude, Mr CAILLAUD Roger, Mme Mareva MORICHON, Mr ROUX Olivier.

**REPRÉSENTÉ (S)** :

**ABSENT (S) EXCUSÉ (S)** : Mr Luc BUISSON, Mr Christophe ROUX, Mr BRUNEAU Pascal, Mr BAYLE Gérard

**ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S)** :

**CONVOCATION DU CONSEIL** : 2 avril 2016

**SESSION ORDINAIRE** : ouverte à 20 heures 30

**SECRÉTAIRE** : Mr ROUX Olivier a été élu (e) secrétaire

**PRÉSIDENCE** : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

**LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL**, transmis avec la convocation précitée : adopté à l'unanimité.

## I - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 11 mars dernier et présente le budget primitif de la commune pour 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

- Gymnastique Volontaire .....	270.00 €
- Lou Amis.....	270.00 €
- Tonus Vétérans Club .....	270.00 €
- VTT RANDO St-Léger-La-Montagne.....	270.00 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de La Jonchère .....	270.00 €
- Nature & patrimoine du canton de Laurière.....	200.00 €
- Coopérative scolaire de l'école de La Jonchère .....	600.00 €
- Comice agricole inter cantonal d'Ambazac-Laurière .....	60.00 €
- FNATH (groupement des accidentés du travail) .....	60.00 €
- ACVG (Anciens combattants).....	115.00 €
- AAPPMA – (La Gaule Razelaude) .....	60.00 €
- TOUR DU LIMOUSIN (CHATEAUROUX-LE POINCONNET) ....	50.00 €

De ne pas donner suite à la demande suivante :

- BANQUE ALIMENTAIRE DE LA HAUTE-VIENNE

MANDATE Mme le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes.

## V - PROPOSITION D'UN PRET BONIFIE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a reconduit pour l'année 2016 le dispositif de prêts bonifiés aux communes, en partenariat avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin. En conséquence, la commune de St-Léger pourrait bénéficier d'un prêt de 4 600.00 € aux conditions suivantes :

- Objet du prêt :	travaux d'équipement
- Taux d'intérêt avant bonification du Département :	.....2.20 %
- Taux d'intérêt après bonification du Département :	.....0.20 %
- Durée :	..... 10 ans
- Périodicité :	.....annuelle
- Frais de dossier :	.....50.00 €

Vu les budgets primitifs de la commune et du service de l'eau votés ci-dessus,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de souscrire à l'emprunt de 4 600.00 €, aux conditions ci-dessus,

DIT que ce prêt sera imputé aux travaux de fourniture et de pose d'une clôture entre la chaufferie biomasse avec réseau de chaleur et l'auberge communale dont le coût HT s'élève à 5 764.65 €, soit 6 917.58 € TTC.

AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt.

## VI - ETUDE DE DEVIS

### 1° Contrat de maintenance de la chaudière : TRULLEN BATIMENT

Point ajourné

### 2° Devis de clôture entre la chaufferie et l'auberge

Mme le Maire présente les devis concernant les travaux de fourniture et de pose d'une clôture entre la chaufferie biomasse avec réseau de chaleur et l'auberge communale.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE DE :

- Retenir les devis de l'entreprise BERTRAND MICHEL, pour un coût

HT de 5 764.65 €, soit 6 917.58 €

- de demander une subvention auprès du Mme Catherine BEAUBATIE (réserve parlementaire).

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à la réalisation de cet investissement.

### 3° Chemin d'accès au hangar communal

Mme le Maire présente les devis concernant les travaux de création d'un chemin d'accès au hangar communal.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE DE retenir le devis du syndicat de voirie de la région de Bes-sines, pour un coût HT de 4 672.50 €, soit 5 607.00 €

de demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à la réalisation de cet investissement.

### 4° Changement de compteurs AEP

Mme le Maire présente les devis concernant le changement des compteurs AEP ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE DE retenir le devis de l'entreprise ZENNER, pour un coût HT de 5 155.28 €, soit 6 186.33 €.

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à la réalisation de cet investissement.

### 5° Communication

Point ajourné.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

### 1° Autorisation au Maire pour le recrutement d'agents contractuels, en CDD, pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 concernant notamment les agents contractuels, il y a lieu de faire une nouvelle délibération relative au recrutement d'un adjoint technique et/ou administratif contractuel temporaire d'activité.

Aux termes de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités et les établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;
- Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs ;

Au vu de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, concernant notamment les agents contractuels ;

Sont concernés par ces dispositions les grades suivants :

- Adjoint technique territorial de 2ème classe,
- Adjoint administratif de 2ème classe.

Le Conseil Municipal, après délibération,

À l'unanimité,

AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels en application de l'article 3-1° et/ou de l'article 3-2° de la loi 84-53 du 26.01.84 modifiée, selon les besoins du service ;

DIT que ces agents devront avoir le niveau d'étude correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune ;

DIT que les agents seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de référence ;

AUTORISE en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.

## **2° Habilitation au CDG87 (Centre de gestion de la fonction publique) pour mettre en œuvre les procédures de mis en concurrence pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la demande du CDG87 afférente à la mise en œuvre les procédures de mis en concurrence pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel et précise que le contrat actuellement souscrit auprès de la compagnie CNP par l'intermédiaire du cabinet SOFAXIS (Anciennement SOFCAP) arrive à échéance le 31.12.2016.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics ;

Mme Le Maire expose :

- L'opportunité pour (la collectivité ou l'établissement public) de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne, il est proposé de participer à la procédure négociée engagée selon l'article 35 I 2° du Code des marchés publics ;

Elle précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne est habilité à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités

locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

### Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

- Décès,
- Accidents du travail - Maladies professionnelles,
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

### Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit publics

- Accidents du travail - Maladies professionnelles,
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Régime du contrat : capitalisation

MANDATE Mme le Maire aux fins de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **3° Célébration « 2016, année de la Marseillaise »**

Mme le Maire présente au Conseil le courrier de Mr le Préfet.

Le Conseil Municipal, après concertation,

NE DONNE PAS SUITE.

## **4° Eclairage public**

Mme le Maire rappelle qu'il serait souhaitable de finaliser le dossier d'éclairage public.

Vu la délibération n° 2016/021 portant modification de l'amplitude horaire et/ou l'extinction de l'éclairage public ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

À l'unanimité,

DÉCIDE de modifier l'éclairage public des villages dont détail ci-dessous :

Poste	N°	Décision
Marzet	4	Couper
Les Combes	10	Couper
Lailoux	13	Couper

MANDATE Mme le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

## **5° Réception**

### **5.1 Date d'inauguration de la chaufferie et remerciements à Mr Claude PERICAUD**

Mme le Maire propose à l'assemblée d'organiser une réception, d'une part, pour la fin des travaux de construction de la chaufferie biomasse avec réseau de chaleur et, d'autre part, afin de remercier Mr Claude PERICAUD, qui a démissionné, de sa fonction de Maire, pour raison de santé.

Le Conseil Municipal, après concertation,

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord et propose la date du 29.04.2016 à 18 H 00

## 5.2 Autorisation d'engagement de dépenses à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques » pour l'octroi d'un cadeau à Mr Claude PERICAUD, maire démissionnaire

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la commune ;

Vu la décision du Conseil Municipal d'offrir, lors d'une cérémonie, qui aura lieu le 29 avril 2016, un cadeau à Mr Claude PERICAUD, ayant œuvré pour la commune pendant 27 ans ; de 1977 à 1983 en qualité de Conseiller Municipal, puis de 1995 à 2001 en qualité d'adjoint au Maire et, enfin, de 2001 à 2016 en qualité de Maire ;

Mme le Maire demande à l'assemblée, hors de la présence de Mr Claude PERICAUD, Conseiller, de se prononcer sur l'octroi de ce cadeau.

Le Conseil Municipal, après délibération,

À l'unanimité,

DIT que la dépense, d'un montant maximum de 500 €, est prévue à l'article 623 du budget principal de la commune 2016,

MANDATE Mme le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

## 6° Remplacement de l'autoportée

Mme le Maire informe l'assemblée que suite aux conclusions de la révision effectuée par l'entreprise GULIVERT, il convient de prévoir le remplacement de l'autoportée HONDA HF 2417 HME (8500392) achetée le 23/04/2005.

Le Conseil Municipal, après concertation,

DECIDE de demander un devis à l'entreprise GULIVERT.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 45.

## INFOS DIVERSES

### SERVICES SOCIAUX

département  
Haute-Vienne

Conseil Départemental  
Maison du Département ☎ 05 55 76 66 60  
6 bis, avenue de la Libération  
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE

#### Horaires d'ouverture :

8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi)

#### Permanences de l'assistante sociale :

##### Mme BOURDIER Julie

- ☛ Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de 9 h 00 à 12 h 00 à la Mairie de St-Sulpice-Laurière
- ☛ Le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 sur rendez-vous à la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe
- ☛ Le vendredi matin de 9 h 00 à 12 h 00 à Laurière

#### Consultation de nourrissons :

Médecin PMI : **Docteur PEIFFER Michelle** - Puéricultrice : **Mme BARGY Marie-Hélène**

- ☛ Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous à la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

#### Permanence de la référente autonomie :

##### Mme LAZZARINI Corinne

- ☛ Le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00 à la Mairie de Laurière
- ☛ Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 à l'antenne sociale de la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

#### Permanence téléphonique de la conseillère en économie sociale et familiale :

##### Mme AUBARD Stéphanie

- ☛ Le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30.

### SERVICE NATIONAL

#### Objectif Citoyen !!!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :



<http://www.mon-service-public.fr>

en se créant un espace personnel.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16<sup>ème</sup> anniversaire et dans les trois mois suivants.**

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

**Centre du service national de Limoges : 88, rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges**

**Accueil public : tél : 05 55 12 69 92**

du lundi au jeudi 0 8h 30 à 11 h 45 - 13 h 30 à 16 h 00, le vendredi de 08 h 30 à 11 h 45 - 13 h 30 à 15 h 30.

# INFOS DIVERSES

## ENCOMBRANTS



**Dates de ramassage des encombrants  
au 2<sup>ème</sup> semestre 2016**

**Mardi 13 septembre - Mercredi 21 décembre**

*Les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route avant 8 h 00, horaire de début de collecte.*

*Merci de vous inscrire à la mairie, au moins 2 jours pleins avant la collecte en précisant la nature et le volume des encombrants.*

## CICAS HAUTE-VIENNE

**CICAS ➔ LIMOGES**

5, rue Monte à regret 87000 LIMOGES ☎ 0820 200 189

☞ Accueil du public du lundi au vendredi **SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT**

**CICAS ➔ AMBAZAC**

1, rue Lavoisier 87240 AMBAZAC ☎ 0820 200 189

☞ Accueil du public le 3<sup>ème</sup> mardi après-midi de 13 h 30 à 16 h 00 **SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT**

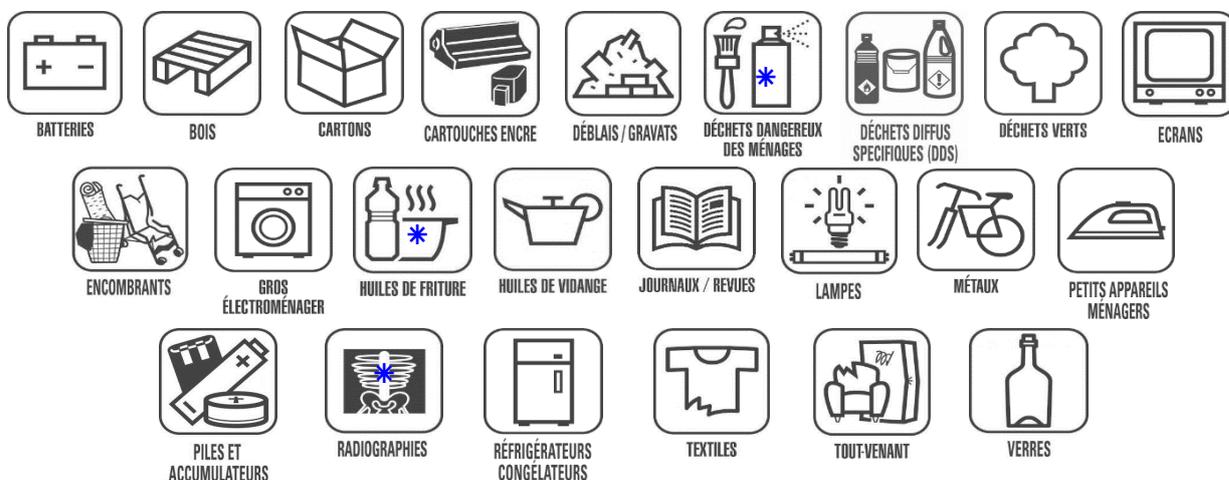
## DECHETTERIES

ZI La Croix du Breuil  
87250 BESSINES /GARTEMPE  
☎ 05 55 76 75 43



	AMBAZAC		BESSINES-SUR-GARTEMPE			
	Toute l'année		1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre		1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	
<b>Lundi</b>	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30	10h00 - 12h00	13h30 - 17h30
<b>Mardi</b>	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
<b>Mercredi</b>	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30	Fermé	13h30 - 17h30
<b>Jeudi</b>	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30	Fermé	13h30 - 17h30
<b>Vendredi</b>	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30	Fermé	13h30 - 17h30
<b>Samedi</b>	8h30 - 12h00	13h30 - 17h15	9h00 - 12h00	13h30 - 18h30	10h00 - 12h00	13h30 - 17h00
<b>Dimanche</b>	Fermé	Fermé	9h00 - 12h00	Fermé	10h00 - 12h00	Fermé
<b>Jours fériés : fermé</b>						

Sont admis sur ces déchetteries : (\* uniquement à AMBAZAC)



Vous pouvez consulter en mairie l'arrêté communal n° 2016/04 réglementant les dépôts d'ordures sur la commune de Saint-Léger-La-Montagne



Comité Culturel et Festif  
Mairie - 2, rue Jules Ferry  
87170 Saint Sulpice Laurière  
Daniel Bouteiller : 06 76 46 74 94

## Programme Festivités 2016 Comité Culturel et Festif Saint Sulpice-Laurière

**samedi 6 février** Concours belote (20h00)

**dimanche 6 mars** Loto (14h00)

**29 au 31 juillet** Fête Patronale - Fête foraine  
**vendredi 29** marché de producteurs (soirée)  
**samedi 30** course de caisses à savon (Crazy-Mobile)  
**dimanche 31** brocante (Carreau St Sulpicien)  
animations musicales, restauration, buvette (sur les 3 jours)

**samedi 27 août** Fête de la Gare (3<sup>ème</sup> édition)  
**Voyage Train vapeur: Limoges-St Sulpice-Laurière-Guéret AR**  
De 9h00 à 18h00 avec 2 aller-retour St Sulpice-Guéret et animations à bord  
**Expositions en Gare** La résistance, modèles miniatures, automobiles anciennes  
**Brocante de rues dans la ville**  
**Animation musicale, manège et jeux pour enfant**  
**Repas champêtre le midi, grillades en soirée, buvette**

RNA - W872010554



La gendarmerie en Haute-Vienne lance une vaste campagne de recrutement de réservistes pour l'année 2016.

Vous avez entre 17 et 30 ans. Vous souhaitez être utile à vos concitoyens. Vous aimez travailler en équipe. Vous désirez effectuer des missions de prévention, de protection et d'assistance à la population. Vous êtes étudiant ou déjà dans la vie active.

Alors n'hésitez plus et tentez l'aventure en rejoignant les rangs de la réserve opérationnelle.

Les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de la section du personnel de réserve, caserne Jouan, 196, rue Victor Thuillat à Limoges - 05.55.04.00.55 ou 56.

Pour davantage d'information consultez le site :

<http://www.lagendarmerierecrute.fr/Inscription/Reserviste>.

## ARTÉE

### Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Énergie

#### LES MISSIONS ARTÉE

##### Étape 1 Audit énergétique

Visite du logement

Bilan énergétique avant/après travaux

Identification des aides publiques

Identification du reste à charge

Proposition de financement

##### Étape 2 Lancement des travaux

Vérification des devis des entreprises

Assistance à la rédaction des demandes d'aides

Mise en relation avec les partenaires bancaires

Assistance à la finalisation des demandes d'aides

Aide à la rédaction, des déclarations de travaux

##### Étape 3 Accompagnement avant/après travaux

Accompagnement aux écogestes

Outil de suivi de consommations

Rapport préalable au lancement des travaux

2 visites de chantier

Orientation en cas de litige

MISSION DE BASE

MISSION COMPLÈTE

 **artée**  
AGENCE RÉGIONALE POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

RÉGION  
AQUITAINE  
LIMOUSIN  
POITOU-CHARENTAIS

Un conseiller artée vous répond  
du lundi au vendredi (8h30 - 12h / 14h - 17h)

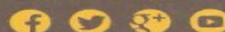
**05 49 43 87 20 / contact@artee.fr**

**3, rue Raoul Follereau - Bâtiment B3**

**Pôle des Éco-Industries - 86000 Poitiers**

Encore plus d'informations  
sur notre site et sur nos réseaux

**www.artee.fr**



© artée - tous droits réservés  
Conception graphique : Bigre Design (Limoges)  
Photographies : Alain Montaufer / Impression Sipap Oudin  
Ne pas jeter sur la voie publique

## RECRUTEMENT

Suite au départ en retraite d'un agent technique titulaire, le 01.09.2016, un recrutement d'un agent technique contractuel sera effectué à cette date.

# LE MOT DES ASSOCIATIONS

## Anciens écoliers



Depuis l'année 2000, les anciens écoliers de la commune se retrouvent tous les ans, de plus en plus nombreux.

Cette année, ils étaient 83 réunis autour de la table préparée par Thierry et Angélique, gérants de l'auberge des Trois clochers.

Dans cette salle polyvalente, que certains ont bien connu, comme étant leur ancienne école ; échanges, souvenirs, évocations d'anecdotes qui ont émaillés leur jeunesse, ont fait que cette journée fut une réussite.

Nous avons déjà retenu la date pour l'an prochain : le samedi 20 mai 2017. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mr Jean BAYLE au 05 55 39 84 93 ou la mairie au 05 55 39 80 83.

Bonne vacances à toutes et à tous.

## ACCA

Chers amis,

Au cours de la saison 2015/2016, qui s'est achevée, nous avons prélevé 72 sangliers, une quinzaine de renards et 31 chevreuils.

Le week-end du 28 et 29 mai nous avons remis en état la toiture de notre local de chasse. Les matériaux ont été financés par la mairie, que nous remercions.



Dimanche 12 juin, nous avons organisé notre deuxième vide grenier. Malgré la pluie de nombreux exposants et visiteurs étaient au rendez-vous.

Prochaines manifestations :

☆ 23 et 24 juillet : Ball-trap ☆ 26 novembre : Concours de belote

L'A.C.C.A remercie Mme le Maire, la municipalité, ainsi que les agents communaux pour leur investissement lors de nos manifestations.



## Comité des Fêtes

Le 9 janvier 2016, lors de sa 30<sup>ème</sup> assemblée générale, le Comité des Fêtes, par son Président, a adressé ses remerciements à la municipalité, aux bénévoles, aux Trois clochers, et à tous les participants à ses manifestations, acteurs de la réussite de cette association.

Le bureau a été reconduit, et le calendrier festif établi.

Le 20 février, c'est le repas choucroute qui a ouvert l'année. Animé par Roger FAURE, nous avons pu nous amuser tout en dégustant ce repas entièrement préparé par les membres du Comité.

Le 4 juin dernier, le Comité des Fêtes voguait en gabarre sur la Charente pour une croisière au grand air. Journée agréable s'il en fût, grâce à un temps clément et par les commentaires des accompagnateurs nous expliquant ce qu'était la dure vie de ces femmes et de ces hommes de la marine fluviale.

Midi venu, nous nous sommes tous retrouvés autour d'une table bien garnie, avant de partir en petit train, pour une visite du vignoble charentais. Au retour une dégustation fournie de pineau, cognac et de produits régionaux nous ont mit en goguette pour le retour vers St Léger.



# LE MOT DES ASSOCIATIONS

Nous préparons maintenant le feu de la Saint Jean en espérant un grand soleil. Il sera animé gratuitement par « la Boîte à Musiques ». Peut-être que lorsque vous lirez ces lignes, les dernières flammes de la « lunado » se seront éteintes.

Nous donnons à toutes et tous rendez-vous les :

- 13 juillet prochain, en soirée, pour le feu d'artifice et bal gratuit animé par Nicolas,
- 6 août à midi, pour le cochon farci animé par l'orchestre « MAZOTTI »,
- 10 septembre pour la rando gourmande.

A bientôt.

## Gymnastique volontaire

Une vingtaine d'adhérents, des adhérents ? plutôt une équipe d'amis qui se retrouve deux fois par semaine.

La maladie de notre maire, Claude PERICAUD, a contraint son épouse Françoise, notre seconde animatrice, à nous quitter.



Merci à Gisèle JOUANNETAUD qui, sans se plaindre et avec sa bonne humeur ! s'est occupée de nous. Devenue Madame le Maire, elle a continué. Heureusement, une des nôtres, Cindy CHARPENTIER SOULAT, suit une formation pour seconder Gisèle.

Avec elles deux, plus aucun souci pour la gym, la danse, la marche quand le soleil est au rendez-vous ! N'oublions pas les joyeux anniversaires en fin de mois. Nos séances prendront fin le 27 juin 2016 et reprendront le 05 septembre 2016.

Nous invitons toutes les personnes en besoin de bonne forme, aussi bien morale que physique, à venir nous rejoindre à la rentrée.

Nelly VINCENT, la Présidente

## Lou Amis

Les Amis de St-Léger ont fêté les Rois le samedi 31 janvier 2016. Ils ont dégusté un excellent civet de sanglier, préparé par Thierry de l'Auberge des Trois clochers, ainsi que des galettes réalisées par Jean-Yves du Petit Limousin.

Le loto du 12 mars 2016 a connu une participation un peu moindre que les années précédentes, mais le résultat demeure satisfaisant. Merci à tous ceux qui nous ont offert des lots et à nos fidèles participants.

A deux reprises en mars et en mai, nous nous sommes réunis, à la salle polyvalente, pour un moment convivial avec chants et danses.

La soirée Grillades s'est déroulée à l'Auberge des Trois clochers. Un grand merci à Thierry et Angélique pour leur accueil toujours très chaleureux.

Le 3 septembre, l'association organise une sortie, en car, pour se rendre au zoo de BEAUVAL et le 8 octobre, son gala annuel. Pour ces deux manifestations, si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec la présidente au 05 55 39 83 34.

L'assemblée générale aura lieu le 12 novembre à 18 h 00 à la salle polyvalente.

Nous terminerons l'année le 17 décembre 2016 par le repas de Noël.

Excellent été à toutes et à tous et bonnes vacances.

Marcelle LYRAUD, la Présidente



## Tonus Vétérans club

L'année 2016 a débuté, comme il se doit, par la dégustation des galettes. En trouvant la fève cela a permis à l'une de nos adhérentes de gagner la moitié du prix du voyage de fin d'exercice.

Notre repas, toujours préparé et servi avec bonheur par Angélique et Thierry de l'Auberge des Trois Clochers a réuni une cinquantaine de convives malgré un nombre impressionnant de désistements. Nous nous sommes bien régalés et avons passé un excellent moment tous ensemble.

Tout au long de l'année, nos rencontres du jeudi après-midi ont fait le plein et nous permettent de nous retrouver pour des parties de jeux de société, des goûters, et de fêter nos anniversaires.

L'année des jeux en salle s'est terminée par une sortie au château d'Auzers en Auvergne où un déjeuner gastronomique nous a été servi dans la salle à manger. Puis nous avons embarqué à bord d'une vedette panoramique pour une visite commentée vers Bord-les-Orgues avant de remonter la Dordogne jusqu'aux ruines du château de Thynières et d'arriver au Château de Val par le côté immergé.

Cet été, les boulistes se retrouveront à 18 heures tous les jeudis pour des parties endiablées.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui nous aident à

# LE MOT DES ASSOCIATIONS

faire vivre notre Club ainsi que la Municipalité pour son soutien.

En vous souhaitant à tous de passer un bel été (ensoleillé si possible) nous vous donnons rendez-vous le jeudi 15 septembre 2016, à 14h30, à la salle des fêtes pour notre Assemblée Générale qui débutera un nouvel exercice.

Nicole Portier  
Présidente

## VTT Rando Club



Cette année, la rando des Trois clochers aura lieu le 20 novembre à Saint-Léger-La-Montagne.

La randonnée est composée de trois circuits :

- 35 km, 25 km et 14 km (VTT)
- 12 km et 15 km (marcheurs)

J'espère vous voir très nombreux.

Nous avons un très bon partenariat avec les gérants de l'auberge des Trois Clochers qui ont offert un polo à tous les membres du club. Encore merci à Angélique et Thierry.

Merci également, à la municipalité pour son soutien.

Notre assemblée générale se déroulera le 9 juillet 2016 à 17 h 00 à la salle du conseil de la mairie.

Bonnes vacances à vous.

Christophe MARTIN, le Président

## Nature et Patrimoine



La randonnée avec Nature et Patrimoine

Dimanche 5 juin a eu lieu un rallye pédestre entre St-Pierre et Mallety, si le brouillard était présent à 9 h 00 le soleil a consenti à apparaître ensuite et, surtout, dans les cœurs de chacun.

Ces photos vous en donnent un aperçu.

Un gros effort a été fait avec la rénovation du balisage du circuit de 22 km des Pierres Millier. Nous faisons de même dans les autres communes : Bersac est terminé avec ses 48 km de sentiers balisés, St-Sulpice-Laurière avec 54 km est en cours.

L'ensemble des circuits balisés de l'ex-canton de Laurière et de St-Goussaud a été édité sur une seule carte IGN au 1/25000 en indéchirable et, est en vente, pour St-Léger à la Maison de la Tourbière.

Notre association est ouverte à tous, n'hésitez pas à venir à l'une de nos manifestations que vous trouvez sur notre site « [www.nature-lauriere.asso.fr](http://www.nature-lauriere.asso.fr) »



Dimanche 26 Juin - La-Jonchère-Saint-Maurice à 17h30 concert classique à l'église par l'ensemble Polymnie sous la direction de Marie-Monique Popesco. Participation libre

Mercredi 20 juillet – Saint-Goussaud au puy de Roches : soirée pleine lune, contes par Philippe Mazière avec la présence de musiciens traditionnels, participation 10€ au profit de la création d'un parc à moutons par le Conservatoire des

Espaces Naturels.

Pour info : 16h mairie de St Goussaud marche sur les sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels, aux sources du Rivalier : Tourbières de Friaulouse et de Brujassou guidé par Erwann Hennequin,

Mercredi 27 juillet – Bersac-sur-Rivalier rendez-vous à 15h à l'église pour une balade sur Le Neychat - gratuit et ouvert à tous.

Vendredi 29 juillet – Saint-Sulpice-Laurière rendez-vous à 18h place du 8 mai 1945 (champ de foire) pour une balade semi nocturne. Gratuit et ouvert à tous.

Samedi 06 août – église de Saint-Goussaud à 21h concert de guitares, participation « chapeau » au profit de la création d'un parc à moutons par le Conservatoire des Espaces Naturels.

Samedi 24 septembre – La-Jonchère-Saint-Maurice bal trad Breton-Limousin avec Bernard Loffet et "Des Fourmis dans les Pieds"

Prix: gratuit - 14 ans Stage :6€ bal:8€ stage et bal:12€

stage danses bretonnes :15h30-19h—Bal 20h30 Rens: 05.55.39.84.10 ou 56.88.00

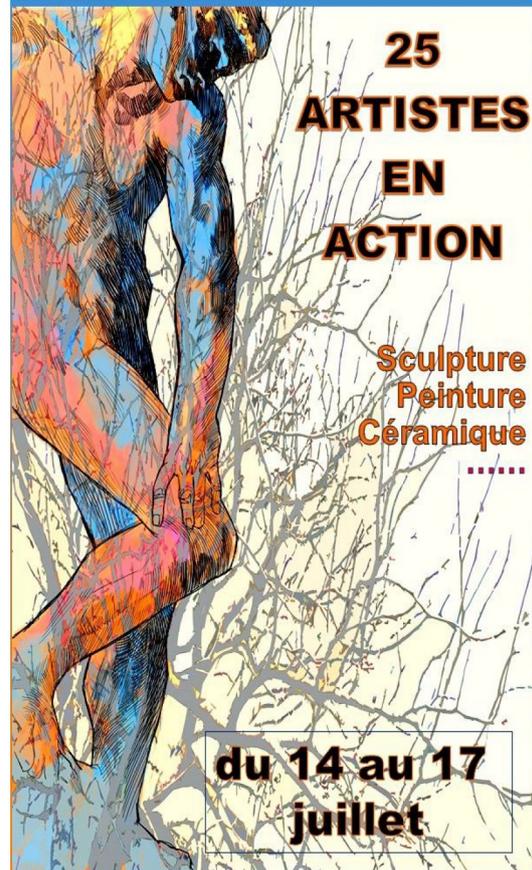
Dimanche 25 septembre – Saint-Goussaud balade au grand rocher, départ 14h église, gratuit et ouvert à tous.

Dimanche 23 octobre – Laurière : Sortie mycologique en forêt communale. Rendez vous à 14h sur la place de Laurière. Mini exposition à la maison des jeunes, route de Saint-Goussaud à partir de 16h30, gratuit et ouvert à tous.

Dimanche 27 novembre - Saint-Sulpice-Laurière. Balade autour de Gaudeix. Rendez-vous à 14h au lavoir de Gaudeix, gratuit et ouvert à tous.

## Les Rodins des Bois

### RODINS des BOIS 2016



25  
ARTISTES  
EN  
ACTION

Sculpture  
Peinture  
Céramique

à  
Lascaux  
St Léger  
la  
Montagne

Entrée  
libre  
de 10h  
à 19h

du 14 au 17  
juillet

Nocturne  
le 16 juillet



Restauration Bio Production locale

Infos au 05 55 39 85 75

# LE MOT DE LA MAISON DE LA TOURBIÈRE



## Recolonisation lande du Puy long

Cela fait déjà 4 années que la forêt du Puy long a été exploitée, pour laisser place aux bruyères. L'Engoulevent d'Europe, un oiseau rare qui vole au crépuscule, y a élu domicile en période de reproduction depuis l'année dernière. Le pâturage des vaches de Sébastien et Cindy MORICHON permettra d'y maintenir cette lande en empêchant la recolonisation par les arbres.

## Stagiaires

En 2016, La réserve accueille 3 stagiaires :



Puy Long

## Syrphes



- ♦ Marie PIQUEPAILLE, en 1<sup>ère</sup> « Gestion des milieux naturels » à Neuvic (19) dont le sujet de stage est le recensement des pêcheries de la réserve et de leur état de conservation, ainsi que les travaux à prévoir pour leur réhabilitation.
- ♦ Laura JEANJEAN, en BTS « gestion et protection de la nature » à Rochefort-Montagne (63), qui poursuit un travail de recensement de certaines espèces de Lichens sensibles à la pollution de l'air.
- ♦ Anaëlle CLUNIAT, en 1<sup>ère</sup> bac pro « Sciences » à AHUN (23), en stage de découverte à la réserve naturelle, avec pour thème de stage les insectes pollinisateurs que sont les Syrphes.

## Maison de la réserve

Elle sert à accueillir le public, les scolaires à la bonne saison, mais peut être utilisée également comme « pied à terre » par des structures locales, pour des formations ou autres. Cette année :

- ♦ Journée « plantes mellifères » pour des apiculteurs professionnels du secteur, avec le Conservatoire botanique du massif central
- ♦ Formation « reptiles » pour des agents de le DIRCO, avec le groupe mammalogique et herpétologique du Limousin

## Dates des sorties

Cet été, de nombreuses sorties **gratuites** sont organisées sur la réserve. Les bottes sont recommandées. Durée des animations : 2h30

- 👉 Samedi 2 juillet à 10 h 00 : les Coléoptères mangeurs de feuilles
- 👉 Mercredi 6 juillet à 14 h 30 : sortie de découverte
- 👉 Samedi 9 juillet à 10 h 00 : les milieux naturels rares en Europe
- 👉 Mercredi 13 juillet à 14 h 30 : sortie de découverte
- 👉 Vendredi 15 juillet à 10 h 00 : coccinelles et compagnie
- 👉 Samedi 16 juillet à 10 h 00 : les mouches et la santé de la nature
- 👉 Mercredi 20 juillet à 14 h 30 : sortie de découverte
- 👉 Dimanche 24 juillet à 10 h 00 : mini randonnée nature
- 👉 Mercredi 27 juillet à 14 h 30 : sortie de découverte
- 👉 Dimanche 31 juillet à 10 h 00 : sortie libellules
- 👉 Mercredi 3 août à 14 h 30 : sortie de découverte
- 👉 Samedi 6 août à 10 h 00 : les milieux naturels rares en Europe
- 👉 Mercredi 10 août à 14 h 30 : sortie de découverte
- 👉 Jeudi 11 août à 14 h 00 : enquête sur une espèce protégée
- 👉 Samedi 13 août à 10 h 00 : l'homme et la nature
- 👉 Mercredi 17 août à 14 h 30 : sortie de découverte
- 👉 Samedi 20 août à 10 h 00 : la recherche des nids du Damier (papillon)
- 👉 Mercredi 24 août à 14 h 30 : sortie de découverte



Engoulevent

(Photographies C.E.N.)

## DERNIERE MINUTE

### Parution d'un nouvel ouvrage de Madeleine NARDOUX

Pour la première fois depuis son départ en exil, Lola fait son retour au pays natal.

Comment aurait-elle pu oublier son enfance heureuse au soleil, bercée par le chant des cigales ? Après tant d'an-

nées, la plaie au cœur est toujours béante.

L'auteur décrit l'Andalousie, ses paysages, ses coutumes, ses traditions, son climat, sa gastronomie, ainsi que l'histoire de cette région du Sud de l'Espagne dont les Arabes entreprirent l'invasion au VIII<sup>e</sup> siècle et la gardèrent en leur pouvoir jusqu'à la conquête chrétienne par les Rois Catholiques en



1489.

Au fil des pages, l'émotion et la nostalgie sont présentes. Lola se sent tiraillée entre l'Andalousie, sa terre natale, et son Limousin d'adoption.

Ecouterait-elle la voix de son cœur ou bien celle de la raison ?

**En vente au Tabac-Presses de La Jonchère-St-Maurice au prix de 18.00 €, ou chez Madeleine à Mallety.**

# PROGRAMME FESTIF

<b>ACCA</b>		<b>V.T.T RANDO CLUB</b>	
23 et 24.07.2016	Ball Trap	20.11.2016	Randonnée des Trois Clochers
26.11.016	Concours de belote	<b>TONUS VETERANS CLUB</b>	
<b>ANCIENS ECOLIERS</b>		07.07.2016 - 18 H 00	Début de la saison « Pétanque »
20.05.2017	Repas annuel	15.09.2016	Assemblée générale
<b>COMITE DES FETES</b>		22.09.2016	Jeux
13.07.2016	Feu d'artifice	06.10.2016	Jeux
06.08.2016	Cochon farci	20.10.2016	Jeux
10.09.2016	Randonnée gourmande	03.11.2016	Jeux
03.12.2016	Repas des aînés	17.11.2016	Jeux
<b>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE</b>		01.12.2016	Jeux
05.09.2016	Reprise des cours 19 h 00 à 20 h 00	15.12.2016	Jeux
<b>LOU AMIS</b>		22.12.2016	Jeux
08.10.2016	Gala	<b>RODINS DES BOIS</b>	
12.11.2016	Assemblée générale	14 au 17.07.2016	Exposition
17.12.2016	Noël de l'association	<b>COMMUNE</b>	
<b>V.T.T RANDO CLUB</b>		14.12.2016	Noël des enfants de la commune
09.07.2016	Assemblée générale		

## Nouveaux arrivants

- ♦ Antony CAREME et Cécile DUCOURTIEUX avec Evann et Zack Lascaux (*Anciennement Rose MAZAUD*)
- ♦ Jérémy et Mathilde GUICHON avec Manek et Jolann Mallety (*Anciennement Robert CORSELLIS*)
- ♦ Gérard BILLAT Marzet (*Anciennement Jeanne BILLAT*)
- ♦ Christian DEBIAIS Sauvagnac (*Anciennement BOYER*)
- ♦ Pascal et Patricia LASNIER Le Bourg (*Locataires de Mr et Mme Arnaud BLANCHARD*)
- ♦ Edouard LEJEUNE Leycuras (*Anciennement Mr et Mme Olivier DELAGE*)
- ♦ Jean-Marc FAVEYRIAL et Mélaine MARCHEIX Sauvagnac (*Anciennement Stéphanie ARNAUD*)
- ♦ Pierre NIVET et Sabrina LIZOT Mallety (*Anciennement Alice BONNAUD*)
- ♦ Damien MAURY et Elise GABILLAUD

Mallety (*Anciennement Mr et Mme Jean PERICAUD*)

- ♦ Gilles et Pascale LEFEBVRE Les Combes (*Anciennement Mr et Mme Fernand GADAUD*)
- ♦ Mr AGOT et Mme LARTIGOT Le Mazeau (*Anciennement David GANDOIS*)
- ♦ Adam et Sarah BLOOMFIELD Lailoux (*Anciennement Camille PICHET*)

## Etat civil

### Mariages

- ♦ Anthony CONSTANTIN et Emilie FRAIGNEAU, le 16 avril 2016

### Décès

- ♦ Michel BONNAUD, le 11 avril 2016
- ♦ Marie-Louise LENOIR, née VILLARD, le 11 avril 2016

# TARIFS COMMUNAUX 2016

GESTION DES CIMETIERES		LOYERS COMMUNAUX	
Concession le m <sup>2</sup>	58.00 €	<b>SALLE POLYVALENTE</b>	
Concession columbarium 15 ans	250.00 €	<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
Concession columbarium 30 ans	400.00 €	Location (Caution : néant)	Gratuit
Ouverture/fermeture de caveau	80.00 €	<b>ASSOCIATIONS CANTONALES &amp; HABITANTS DE ST-LEGER</b>	
Forfait caveau communal (6 mois)	45.00 €	Location : 1 <sup>er</sup> jour (Caution 600.00 €)	150.00 €
Caveau communal/jour supplémentaire	4.00 €	Location : 2 <sup>ème</sup> jour	75.00 €
Forfait nettoyage de caveau	120.00 €	<b>AUTRES</b>	
<b>SERVICE DE L'EAU</b>		Location : 1 <sup>er</sup> jour (Caution 600.00 €)	380.00 €
Nouveau branchement	Prix coûtant	Location : 2 <sup>ème</sup> jour	190.00 €
Fermeture de la vanne	30.00 €	<b>AUBERGE DES TROIS CLOCHERS</b>	
Ouverture de la vanne	30.00 €	Location : 1 <sup>er</sup> jour (Caution : néant)	150.00 €
Résiliation avec retrait de compteur	60.00 €	Location : 2 <sup>ème</sup> jour	75.00 €
Compteur gelé	Prix coûtant	<b>GITE RURAL « MAIRIE »</b>	
Abonnement	35.00 €	La nuitée (Caution 500.00 €)	75.00 €
Location compteur	12.00 €	La semaine (Caution 500.00 €)	275.00 €
Prix du mètre cube	1.02 €	Le mois (Caution 500.00 €)	400.00 €



Feu de la Saint-Jean à St-Léger-La-Montagne

*(Photographie C.D.F.)*